



APPEL A CANDIDATURE 2024 CRÉATIONS +SiLO+ 2025

PREAMBULE

En 2014, le Festival de Thau et Détours du Monde faisaient éclore le +SiLO+, imaginé comme un espace coopératif de recherche, d'expérimentation et de création artistique. Ils sont rejoints en 2019 par le Théâtre Molière-Sète, scène nationale archipel de Thau et les Scènes Croisées de Lozère, scène conventionnée d'intérêt national "art en territoire", constituant alors ensemble un collège de coordination.

Le +SiLO+ fédère un ensemble d'opérateurs culturels de la région (festivals, salles de spectacles, conservatoires...) dans une dynamique partagée d'accompagnement des artistes, avec pour objectif de préserver et d'encourager la création des musiques du monde et traditionnelles et l'accès aux cultures de chacun.e.s.

Depuis 2023, le +SiLO+ s'est engagé dans un processus de restructuration afin notamment, de rééquilibrer son aire d'action du côté de l'ouest de l'Occitanie.

Le +SiLO+ souhaite ainsi accompagner le bouillonnement créatif d'une vaste région marquée tout autant par l'influence Pyrénéennes que Méditerranéennes et nourrie par deux métropoles ouvertes sur le monde.

Pour cela, le +SiLO+ s'engage à proposer un espace qui permet aux artistes de se consacrer à la recherche, à la création et à leur proposer des moments et des moyens pour la transmission.

En accompagnant 2 projets par an, le +SilO+ devra permettre de rendre possible :

La recherche, matière première de la création. Donne du temps à la collecte, l'inspiration, les rencontres et toutes autres démarches qui alimentent le processus créatif. Une phase essentielle pour donner un socle au projet.

La création comme écriture d'un répertoire. Une manière d'imaginer ensemble un spectacle, de construire méthodiquement et en collaboration la meilleure façon de mettre en valeur ce socle, afin d'aboutir, par un accompagnement fructueux, à un concert qui traduit tous les sens explorés durant la phase de recherche.

La transmission comme partage d'un langage musical abouti. Une démarche qui traduit l'envie de véhiculer et valoriser la pluralité culturelle de notre monde en lien direct avec le public, les territoires, tout en mettant en exergue les valeurs, le parcours des artistes, leurs créations musicales et leurs instruments.

INFORMATIONS :

Les créations portées par le +SilO+ s'inscrivent dans une démarche de rencontre et de croisement des esthétiques ainsi que des artistes dans l'objectif de réalisation d'une œuvre avant tout axée pour le spectacle vivant. Notre volonté est de soutenir des artistes dans leur parcours de développement, portant des créations exigeantes artistiquement et ambitieuses, ainsi que dans leurs structurations professionnelles. Nous ne nous substituons pas au travail d'accompagnement des autres opérateurs culturels ni des compagnies des équipes artistiques déjà constituées.

Intégrer une création dans le cadre du +SilO+, induit des artistes une priorité donnée au +SilO+ sur la période de création mais également sur la période de diffusion.

LES CRITÈRES

Le projet de création est présenté par un.e artiste qui présentera le projet en son nom propre ou une structure associative résidant en région Occitanie. Les membres de la formation peuvent résider hors région, à hauteur de 50%.

Le projet doit être une création originale intégrant la dimension de rencontres d'esthétiques musicales ainsi que de rencontres entre artistes. Par création originale, nous entendons nouveauté du répertoire et/ou formation nouvelle.

Un dossier complet du projet doit être présenté comprenant :

- La note d'intention artistique
- la biographie de l'ensemble des personnes composant l'équipe artistique
- Un argumentaire détaillé décrivant le processus de création
- La démarche artistique et musicale

- Des propositions d'actions culturelles
- Des supports de communication en fonction de ce qui est disponible au moment de la candidature
- Un planning prévisionnel de la résidence
- Des extraits sonores et vidéos des artistes composant l'équipe de la création

Une personne porteuse d'une création ne peut déposer qu'un projet par an. Une personne porteuse d'un projet non retenu peut se représenter l'année suivante. Il n'y a pas de critère d'âge pour présenter une création.

La totalité des dossiers sera postée sur un serveur accessible uniquement aux partenaires coopérants.

Les candidat.es s'engagent à ne pas communiquer leur dossier directement aux partenaires afin de ne pas entraver la diffusion des informations relatives aux candidatures.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES ARTISTES EN CRÉATION

La sélection se fait en 4 étapes :

1- Envoi des dossiers par mails : jusqu'au 15 juin
dossier + formulaire en ligne à remplir

2 - Présélection : du 15 juin au 30 juin

A partir du 15 juin, les partenaires étudient les projets, ils se réunissent la semaine du 24 juin afin de statuer sur les candidatures. Ils décideront des projets de créations qui seront présélectionnées à la lumière des éléments communiqués par l'artiste. Les résultats de la pré sélection seront communiqués dans la foulée.

2 - Auditions des artistes présélectionnés : première quinzaine de septembre

Les artistes présélectionné.e.s seront ensuite invité.e.s à une rencontre physique avec l'ensemble des partenaires coopérants afin de se présenter et d'échanger à partir de la deuxième quinzaine de septembre. (lieu et jour à déterminer ultérieurement).

A l'issue de cette rencontre, les partenaires coopérants sont invités à se positionner selon trois critères par ordre d'importance : coproduction, accueil en résidence puis engagement en diffusion.

3 - choix définitifs des artistes accompagnés : quelques jours après les auditions

Les choix des créations accompagnées seront ensuite communiqués aux artistes par mail.

ACCOMPAGNEMENT

Le +SiLO+ est seul producteur de la création, ce qui n'entrave pas non plus l'apport d'autres partenaires en co-production ou de partenariats avec d'autres structures de production et/ou de diffusion. Les artistes en création sélectionné.e.s s'engagent avec le +SiLO+ signifiant que celui-ci est seul producteur de la création. L'ensemble des résidences de création et des diffusions est rémunéré. Cet engagement porte sur une durée de trois ans et est relative uniquement à la création.

Dans le cas d'artistes portés par des structures de production, une convention de coproduction sera co -construite avec la structure.

Les partenaires coopérants du +SiLO+ s'engagent à :

- Mettre à disposition un lieu de travail approprié aux équipes artistiques sélectionnées.
- Prendre en charge les hébergements.
- Prendre en charge les repas le temps des résidences et des concerts.
- Mettre à disposition la technique nécessaire à la création

Le +SiLO+ prend en charge :

- Les frais de déplacements de l'équipe artistique à partir du lieu de résidence de l'équipe artistique
- Les salaires de l'équipe artistique.

Les salaires sont identiques pour tous les projets cependant, il est possible de moduler le nombre de jours de résidence en fonction des besoins spécifiques du projet et du temps de travail défini par les personnes porteuses de projet.

Les cachets alloués à ces concerts sont fixés par les partenaires du +SiLO+.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :
Cécile Louis et Stéphane Robert, Co-coordination/ +SiLO+
coordination.silo@gmail.com